



Journalier(ère) - chauffeur(euse) – opérateur(trice)

Service des infrastructures

Poste temporaire – 40 heures par semaine en fonction des besoins du service

Salaire à partir de 31,21 \$ (min) + 13 % en compensation des avantages sociaux

Description sommaire du poste

Sous l'autorité du coordonnateur voirie, aqueduc, égouts et écocentre du Service des infrastructures, la personne titulaire de la fonction exécute les travaux de maintenance, d'entretien, de réparation et de construction des infrastructures municipales.

Principales responsabilités

- Effectuer les travaux manuels d'entretien général, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales, de voirie, du réseau routier, des réseaux d'aqueduc et d'égouts, d'éclairage public et de signalisation.
- Conduire et opérer tout véhicule et machinerie lourde.
- Ramasser les feuilles, les papiers et les débris de toute nature jonchant la voie publique.
- Balayer les rues, les trottoirs et enlever les balayures.
- Libérer les bornes d'incendie de tout obstacle (neige, glace, foin, terre, etc.).
- Vider les paniers à rebuts installés sur la voie publique.
- Creuser, à l'occasion, des tranchées et aider à la pose des formes ainsi qu'à la préparation et au coulage du béton relativement à la préparation de puisards, à la construction de planchers, de trottoirs, de marches d'escalier, de sentiers, de clôtures, de murets, etc.
- Charger et décharger des camions, manutentionner diverses marchandises et aider à leur réception, leur rangement et à leur livraison.
- S'assurer du bon état du véhicule, de la machinerie, de l'équipement, du matériel et de l'outillage qui lui sont confiés. À l'occasion, nettoyer l'intérieur du garage.

Pour les besoins hivernaux :

- Effectuer des travaux de déneigement, de déglçage, d'épandage d'abrasifs sur les rues, les trottoirs et les entrées, allées et stationnements des édifices municipaux et mettre en place les panneaux prévenant le public de l'enlèvement de la neige.

Cette liste n'est pas restrictive. Malgré cette description, la personne peut être appelée à effectuer toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur.

Exigences

- Posséder un diplôme d'études professionnelles (DEP) en conduite d'engins de chantier ou l'équivalent.
- Détenir un permis de conduire de classe 3 valide au Québec.
- Posséder la carte de santé-sécurité générale sur chantier de construction.
- Posséder un minimum deux (2) années d'expérience dans la fonction ou dans une fonction similaire.
- Être débrouillard et faire preuve d'autonomie.
- Être capable de travailler seul ou en équipe.
- Avoir une excellente capacité physique.
- Selon la nature des besoins, la disponibilité en dehors de l'horaire normal de travail serait souhaitable.

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae par courriel au Service des ressources humaines au plus tard le 12 avril : rh@villedemont-tremblant.qc.ca

Nous vous remercions de votre intérêt, seules les personnes retenues seront contactées.

La Ville de Mont-Tremblant souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les « femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées ».